



## **Municipalité de Saint-Norbert** **séance** **ordinaire du 13 avril 2015**

*Municipalité  
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 13 avril 2015 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière.

### **1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Le maire débute la séance par un mot de bienvenue, la séance est ouverte à 20h00.

### **2.- (15-04-043) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par madame Annie Boucher:  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant en enlevant le point 16;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015
5. Conciliation bancaire au 31 mars 2015
6. Comptes à payer et à approuver
7. Règlement 379-1-2015 modifiant le règlement numéros-351-354-367-379 relatif au stationnement et à la circulation
8. Demande de dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
9. Résolution engagement - programme de la TECQ 2014-2018
10. Travaux ponceau Rang Ste-Anne ingénierie
11. Travaux ponceau Rang Ste-Anne arpentage
12. Mise à jour Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées
13. Demande de rapport sur l'état de notre site des eaux usées-étude des interventions futures
14. Plan de mesures d'urgence
15. Demande de révision salariale – 2 employés
16. Demande d'une aide financière-Amélioration du réseau routier municipal
17. Église
  - a. Souper spaghetti soirée dansante
18. Renouvellement Adhésion Bassins Versants Zone Bayonne 2015 pour 3 ans 75\$
19. Fermeture vacances estivales
20. Camp de jour salaires 2015
21. Utilisation des salles communautaires pour des formations et des cours
22. Conseil fabrique Paroisse St-Martin de la Bayonne – publicité feuillet paroissial 100\$ (les 5 fabriques – parution aux 2 semaines)
23. Divers –Attestation d'officialisation –Lac Gérard l'Apiculteur
24. Période de question
25. Clôture

3.- **(15-04-044) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015 :**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc;  
Appuyé par monsieur Claude Thouin ;  
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 soit approuvé.

4.- **(15-04-045) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2015 :**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015 soit approuvé.

5.- **CONCILIATION BANCAIRE :**

Le dépôt de la conciliation bancaire au 31 mars 2015 pour un solde de  
439 268.74 \$

6.- **(15-04-046) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;  
Appuyé par madame Annie Boucher;  
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité

**D'approuver les dépenses totalisant : 167 689.68 \$**

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	17 847.20 \$
Comptes prélevés automatiquement	679.08 \$
Autres dépenses :	149 163.40 \$

7.- **RÈGLEMENT NUMÉRO 379-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 379-351-354-367 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION :**

*Remis à une prochaine séance.*

8.- **(15-04-047) DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION :**

**CONSIDÉRANT** Que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par monsieur Claude Thouin;  
Le maire demande le vote

**RÉSOLU**

que la municipalité de Saint-Norbert se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

9.- **(15-04-048) RÉOLUTION – ENGAGEMENT – PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018 :**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Le maire demande le vote

**Il est résolu que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure

infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**10.- (15-04-049) TRAVAUX REMPLACEMENT PONCEAU RANG STE-ANNE - INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT** qu'un ponceau situé sur le rang Sainte-Anne à la hauteur des lots numéros 3448543 et 3448547, est sous la juridiction de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce ponceau est dans une situation précaire quant à sa fondation en béton ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réaliser une expertise dans le but d'effectuer des travaux nécessaires ;

**CONSIDÉRANT** que cette expertise doit être réalisée par des professionnels ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Annie Boucher;  
Le maire demande le vote  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal mandate madame Lucie Poulette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'effet de demander à trois firmes d'ingénieurs conseil, une soumission afin de fournir une expertise adéquate en vue de procéder au remplacement du ponceau cité au préambule tel que démontré aux plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le rapport produit devra contenir, non-limitativement, un état complet de la situation, les alternatives s'offrant à la municipalité, une estimation préliminaire des coûts, une description des travaux à réaliser, la méthode prévue pour conserver la circulation et tout autre renseignement pertinent

**11- (15-04-050) TRAVAUX PONCEAU RANG STE-ANNE - ARPENTAGE :**

**CONSIDÉRANT** qu'un ponceau situé sur le rang Sainte-Anne est sous la juridiction de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce ponceau est dans une situation précaire quant à sa fondation en béton ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de connaître l'emplacement exact du chemin entre les lots 3448543, 3448546, 3448547, 3448548 et 3449879, cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Claude Thouin;  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal mandate madame Lucie Poulette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'effet de demander à un arpenteur géomètre afin de localiser sur un plan, l'emplacement exact d'une partie du chemin municipal «rang Sainte-Anne» à partir de l'intersection «route de la ligne Sainte-Anne» et faisant front sur les lots mentionnés au préambule.

**12.- (15-04-051) MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES:**

**CONSIDÉRANT** que nous devons mettre à jour notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées;

**CONSIDÉRANT** que notre dernier rapport date de 2008;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit se conformer au nouveau guide daté de novembre 2013 afin de faire son nouveau rapport de son plan d'intervention portant sur les conduites d'égouts et des chaussées;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
A appuyé par madame Annie Boucher;  
Le maire demande le vote  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal mandate madame Lucie Poulette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'effet de demander à deux firmes d'ingénieurs conseil de fournir une expertise adéquate en vue de procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées selon le nouveau guide daté de novembre 2013.

**13.- (15-04-052) RAPPORT SUR L'ÉTAT DE NOTRE SITE DES EAUX USÉES :**

**ATTENDU** que la Municipalité désire connaître l'état global des installations des eaux usées;

**ATTENDU** que la Municipalité est consciente que son bassin n'a pas été vidangé depuis sa conception;

**ATTENDU** que la Municipalité désire se conformer aux règles en vigueur pour le site des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par monsieur Claude Thouin ;  
Appuyé par madame Lise L'Heureux;  
Le maire demande le vote

**RÉSOLU**

Que le conseil mandate madame Lucie Poulette, directrice générale, secrétaire-trésorière de demander à 2 firmes une offre de service pour établir un rapport sur l'analyse de tous nos équipements et installations ainsi que du bassin des eaux usées, ce rapport nous servira à établir un plan d'action afin mettre à jour notre site des eaux usées et déterminera un ««estimé des coûts»»

**14.- (15-04-053) PLAN DES MESURES D'URGENCE:**

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

**ATTENDU QUE** Le Conseil municipal de Saint-Norbert reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
le maire demande le vote  
et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

Coordonnateur municipal de sécurité civile : monsieur Daniel Brazeau, directeur Service incendie de la MRC de D'Autray et de la directrice générale madame Lucie Poulette comme adjointe au coordonnateur municipal de sécurité civile.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

**15.- (15-04-054) RÉVISION SALARIALE :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons un employé qui a fait des remplacements à la garde du chalet des loisirs;

**CONSIDÉRANT** que cet employé a également mis à jours nos ordinateurs au Centre d'accès internet et a fait l'installation des anti-virus sur ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** que notre employé de bureau nous a demandé de réviser son salaire;

**CONSIDÉRANT** que l'employé de bureau est depuis plus de 12 mois à notre service;

**CONSIDÉRANT** que l'employé de bureau a été engagé pour l'équivalent de 2 jours semaine au départ, que cet employé devait répondre au téléphone, faire du classement et aider au secrétariat;

**CONSIDÉRANT** que l'employé de bureau travaille maintenant 4 jours semaine, a vu ses tâches augmentées et ainsi que ses responsabilités;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par monsieur Claude Thouin;  
Le maire demande le vote

Résolu à l'unanimité

De payer à partir de janvier 2015, 15.00\$ /l'heure pour l'employé qui a fait le remplacement au chalet des loisirs et qui a travaillé au CACI et de payer à partir du 30 mars 2015, 16.00\$ / l'heure l'employé de bureau.

16.- (15-04-055) DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE – AMÉLIORATION RU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

**CONSIDÉRANT** la nécessité croissante en besoin financier du réseau routier municipal sous la juridiction de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Norbert entretenir annuellement près de 23 kilomètres de chemins;

**CONSIDÉRANT** qu'à chaque année, des réparations importantes doivent être exécutées afin d'assurer la sécurité des automobilistes;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Norbert souhaite vivement obtenir une aide financière et ainsi pouvoir maintenir son réseau routier dans un état acceptable;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Claude Thouin ;  
Appuyé par madame Annie Boucher ;  
Le maire demande le vote  
Et résolu :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Municipalité de Saint-Norbert demande officiellement au député de la circonscription électorale de Berthier, monsieur André Villeneuve, une aide financière dans le cadre de son budget discrétionnaire quant à l'amélioration du réseau routier municipal.

**Que** les travaux prévus consistent à de l'amélioration de chaussée sur le rang Sud , le rang Saint-Anne, rue Huguette, Chemin de Ligne Ste-Anne.

17.- ÉGLISE :

Monsieur le maire félicite madame Hélène Beaufort pour toute son implication, remercie tous les bénévoles et nos commanditaires. Remercie aussi tous les gens qui ont participé à cet événement

Plus de 4700\$ en bénéfice ont été amassés.

Félicitations à tous!

18.- (15-04-056) RENOUELEMENT CARTE DE MEMBRE BASSINS VERSANTS ZONE BAYONNE :

**CONSIDÉRANT** que nous sommes à renouveler notre carte de membre à l'organisme Bassins Versants la Zone Bayonne;

**CONSIDÉRANT** que cette carte de membre est au coût de 75.00\$ pour trois ans;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;  
Appuyé par madame Annie Boucher;  
Le maire demande le vote  
Résolu

De renouveler notre adhésion à l'organisme Bassins Versants de la zone Bayonne au coût de 75.00\$ pour 3 ans.

19.- **(15-04-057) FERMETURE DU BUREAU VACANCES ESTIVALES :**

**CONSIDÉRANT** que le bureau était fermé dans les années antérieures pendant 3 semaines consécutives

**CONSIDÉRANT** que nous désirons fermer le bureau, comme l'année dernière une semaine seulement pendant les vacances de la construction;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Le maire demande le vote  
Résolu

De fermer le bureau municipal du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet inclusivement.

20.- **(15-04-058) CAMP DE JOUR SALAIRES 2015 :**

**CONSIDÉRANT** que nous devons établir les salaires pour le camp de jour 2015;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Annie Boucher;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Le maire demande le vote  
Résolu

Que le salaire de la coordonnatrice sera de 13.75\$ /l'heure et le salaire des animateurs sera de 11.70\$ / l'heure.

21.- **(15-04-059) UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR DES FORMATIONS :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons eu des commentaires suite à l'adoption de la résolution *numéro15-01-006* ;

**CONSIDÉRANT** que nous désirons maintenir des activités et des formations dans notre municipalité;

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote

D'éliminer le tarif de 10\$ pour des formations qui sont dispensées et offerts à la population Norbertoise et d'annuler la résolution *numéro 15-01-006*

22. **(15-04-060) PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN-DE-LA-BAYONNE :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons eu une demande pour une publicité à 100.00\$ dans le feuillet paroissial de la fabrique St-Martin-de-la Bayonne;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote

De ne pas payer une publicité dans le feuillet paroissial.

23.- **DIVERS :**



À titre informatif : Attestation d'officialisation –Lac Gérard l'Apiculteur

**24.- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Monsieur le maire répond à quelques questions des citoyens présents.  
Monsieur Robert Tétreault nous demande de faire la montagne de neige pour les glissades ailleurs et nous avise qu'il l'enlèvera si elle est toujours faite vis-à-vis sa maison.

**25.- (15-04-061) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Et résolu à l'unanimité

De clore et de lever la séance À 21 H 10 m

Guy Paradis  
Maire

Lucie Poulette  
Directrice générale  
Secrétaire/trésorière